



Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 22 septembre 2025

Délibération : N° 2025-27

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 17

L'an deux mille vingt cinq le 22 septembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2025

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Grégory RONDIER, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Yannick GUEUDET, Patrice POULAIN, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Madeleine PRUSSE ayant donné pouvoir à Michel BRIDE, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT, Rémy WALME ayant donné pouvoir à Johann WERY, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI ayant donné pouvoir à Christelle MAES

Secrétaire de séance : Grégory RONDIER

Installation d'un système de contrôle d'accès par visiophone à l'école publique –

Demande de subvention

DÉLIBÉRATION

Dans le cadre de sa politique de sécurisation des bâtiments publics et de protection des populations les plus vulnérables, la commune de La Capelle souhaite équiper l'ensemble de ses écoles primaires et élémentaires d'un système de contrôle d'accès par visiophone.

L'objectif de ce projet est de renforcer la sécurité des élèves, des personnels éducatifs et des visiteurs, en permettant un contrôle strict et à distance des accès aux établissements scolaires. Ce dispositif assurera une identification visuelle et sonore des personnes souhaitant pénétrer dans les locaux, permettant ainsi de filtrer les entrées et de limiter tout risque d'intrusion ou de comportement malveillant.

Le coût de cet équipement est de 8 962,51 € HT soit 10 755,01 € TTC. Cet investissement pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 % maximum, au titre de la DETR.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Recettes			%
Installation d'un système de contrôle d'accès par visiophone à l'école publique de La Capelle	8962.51€	Etat DETR	4481.25€	50
		Commune	4481.25€	50
TOTAL	8962.51€	TOTAL	8962.51€	100

DÉCISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

Vu l'avis favorable du 1^{er} septembre 2025 de l'Inspection d'académie ;

APPROUVE le projet d'installation d'un système de contrôle d'accès par visiophone à l'école publique ;

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR, au taux le plus élevé possible, soit 50 % ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice concerné ;

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

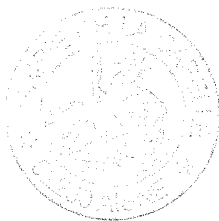
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie le 22 septembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Grégory RONDIER



Le Maire,
Johann WERY

